COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Septembre 2015

<u>Présents</u>: MM. ASTRUC Alain, PRIEUR Olivier, Mme BELICOURT Joëlle, M GEMARIN Jean-Luc, MM. GROLIER Christian, RIBEYRE Jacky, GINESTIERE André, MMES ASTIER Patricia, CRESPIN Murielle, M. BRUGERON Hervé, MMES TROCELLIER Cécile, COLLANGE Magali, SAGNET Virginie.

<u>Absents excusés</u>: Madame FOURIS Marie-Thérèse ayant donné procuration à M. PRIEUR Olivier.

Monsieur BOUCHARD Ludovic ayant donné procuration à Mme TROCELLIER Cécile.

Secretaire de seance: M. GINESTIERE Andre.	

- Procès-Verbal de la séance du 28 Mai 2015 : Adopté.
- Contrats territoriaux : projets : Dans le cadre des contrats territoriaux subventionnés par le Conseil Départemental, la commune d'AUMONT-AUBRAC a retenu le projet d'un mini terrain de sports en haut du foirail.
- Communauté de communes et commune nouvelle : propositions et perspectives : En accord avec la loi NoTRE les nouvelles communautés de communes, en zone de montagne, doivent désormais compter un minimum de 5000 habitants.

 Le Conseil Municipal prend une délibération de principe émettant le souhait de création d'une communauté de communes de l'Aubrac incluant la Communauté de Communes des Hautes Terres, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien et la Communauté de Communes de la Terre-de-Peyre et éventuellement d'autres communes limitrophes.

En ce qui concerne la commune nouvelle le Conseil Municipal exprime le souhait de créer cette commune nouvelle à l'échelle de l'actuelle communauté de communes (6 communes). Cette configuration permettrait le maintien des dotations de l'Etat (sans nouvelle baisse) avec en plus une majoration de 5 %. Avis favorable à l'unanimité.

• Maison de Retraite : Convention de location et avenant au contrat de prêt :

Un bail de location pour la Maison de Retraite a été signé avec Lozère Habitations en Août dernier. Le montant de la location couvrira la totalité du prêt contracté par la commune pour cette opération jusqu'à livraison complète de la future maison de retraite.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la convention de location ainsi que l'avenant au contrat de prêt.

• <u>Décision Modificative n° 2</u>:

Une décision modificative a été prise pour réajuster le budget pour un montant de 1216 € en fonctionnement et 20 800 € en investissement à savoir une modification au niveau des opérations non affectées relatives à la voirie, et du programme Eclairage Public.

• Situation des programmes en cours :

<u>Station d'épuration</u>: Lors de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre trois candidatures ont été retenues. Une nouvelle consultation doit avoir lieu pour choisir le candidat définitivement retenu.

Motion de soutien à l'action de l'Association de Maires de France: Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Secrétaire de séance,